

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Vallée-de-Ronsard légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil de Couture-Sur-Loir selon les dispositions de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Philippe MERCIER.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Présents : M. Philippe MERCIER, Mme Nicole GOYARD, M. Patrick COCHONNEAU, M. Bernard POITOU, Patrick LETOR, MME Véronique FURON, M Mickaël WAGEMANS, Mme Nicole TINTAUD, M. Alexandre COCHONNEAU, Mme Claudine VIDAL, M. René LACHASSAGNE, Mmes Annick GUILLEMAN, Annie JALLET et Alicia BENEVAUD

Absents excusés : Mme Mireille BONZI, M. Frédéric HERVE, M. Jean-Philippe MAUVENU, M. David MARTINS, Mme Nathalie LAFAYE

Secrétaire de séance : M. Patrick COCHONNEAU

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du Compte Rendu du 06/06**
- 2) **Projet éolien**
- 3) **Tarifs Cantine**
- 4) **Chemin équestre**
- 5) **Digue de Couture**
- 6) **Questions diverses**

En début de séance, le Maire propose de retirer le point 4 de l'ordre du jour suite à des erreurs dans les schémas.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajourner ce point.

1. Approbation du Compte Rendu du 6 juin

Le compte-rendu étant remis sur table, l'approbation est reportée au prochain conseil municipal.

2. Projet Eoliens

Une société souhaiterait implanter des éoliennes sur la commune des Essarts avec un impact sur Vallée de Ronsard. Deux représentants de la Société H2Air sont venus en Mairie faire une présentation.

Mme Nicole GOYARD précise que les éoliennes ne seront pas dans le champ visuel du Bourg.

Mme Annie JALLET estime qu'une distance de 500 mètres des habitations est trop faible. De plus, la présence d'éoliennes va certainement faire baisser le coût de l'immobilier de -10 à - 30 % de la

valeur actuelle.

Mr Jean-Philippe MAUVENU s'interroge quant à lui sur le problème de la démolition. La provision annoncée par l'entreprise d'un montant de 50 000 € par éolienne est trop faible. De plus, ces constructions sont non compatibles avec la Vallée du Loir.

Le Maire informe le Conseil que la Société a contacté le Département afin d'avoir tous les accords préalables au projet. Le Président du Département a envoyé un courrier avec des restrictions et des préconisations. Après lecture de ce courrier au Conseil Municipal, il soumet ce projet au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'émettre un avis défavorable au projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune

3. Tarifs Cantine

La restauration scolaire pour les enfants du SIVOS à l'école de Couture-sur-Loir est de la compétence communale.

Il convient donc de fixer les tarifs qui seront facturés aux parents.

Pour rappel en 2019, les tarifs votés étaient de 3,10 € pour les enfants et 5,50 € pour les adultes (principalement une maîtresse).

Tous les ans, la commune calcule le coût moyen d'un repas par enfant et facture aux communes membres du SIVOS le déficit en résultant. Le prix d'un repas en 2020/2021 était de 6,94 € soit un déficit de 3,84 €

Le Maire propose de revoir le tarif à hauteur de 3,30 € par repas pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver le tarif de 3,30 € par repas par enfant pour l'année scolaire 2022/2023 soit les repas prix à compter du 1^{er} septembre 2022.
- D'autoriser le Maire à établir et signer tous documents s'y rapportant

Sur la délibération de 2019 étaient également fixés les tarifs de la garderie proposée à l'école Cassandre Salviati. Depuis la mise en place de la régie, la garderie est facturée 2 € par jour (le matin, le soir, ou les deux).

Le Maire donne détail du coût de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022

- Dépenses (personnel) = 9 198,00 €
- Recettes (cartes garderie) = 1 920,00 €

Soit un déficit de 7 278,00 €.

Ce déficit est pris en charge en intégralité par la commune de Vallée de Ronsard.

Le Maire propose 2 solutions :

- Soit demander une participation aux communes du déficit (comme pour celui de la cantine)
- Soit transférer la compétence au SIVOS (ce qui fera augmenter la participation des communes au budget du SIVOS)

Le Conseil Municipal accepte que le Maire rencontre ses trois homologues et leur présente les 2 solutions envisagées.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Le tarif garderie reste à 2 € par jour pour le moment

4. Digue de Couture

Patrick COCHONNEAU présente le rapport de ARTELIA, société missionnée par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois pour diagnostic de la Digue de Couture.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur 2 solutions :

- Soit neutralisation de la Digue
- Soit maintien avec contrôle périodique de la Digue par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois

Au regard de ce rapport, de l'antériorité existante de la digue et de son efficacité lors des crues de 1961, 1983, 1995, 2001 et 2003, celle-ci est confortée par l'établissement d'un PPRI en date du 17 octobre 2017 démontrant l'étendue des crues et des préconisations réglementaires d'urbanisation par le Préfet de Loir et Cher.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De maintenir la digue
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents permettant le maintien de la digue

5. Questions Diverses

- Décision Modificative n° 1 :

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 :

- Compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur 2 600,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 :

- Compte 70688 –Autres Prestations de Service 1 200,00 €

Chapitre 74 :

- Compte 74834 – Compens. au titre des exo. de taxes foncières 1 400,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'Accepter les modifications de crédits tels que présentées ci-dessus.

- Annie JALLET donne une information sur une Allocation de Solidarité pour Personnes Agées (ASPA). Cette subvention est très peu demandée. Elle voit avec le groupe de travail « Communication » pour diffuser cette information.
- Ordures Ménagères : Les Communes ayant transféré la compétence en matière de collecte des déchets ménagers, points d'apports volontaires et points de regroupements ainsi que les déchetteries à la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois qui elle-même l'a confiée au Syndicat « SYVALORM », constatent une diminution des services par la collecte des déchets ménagers 1 fois tous les 15 jours au lieu de 1 fois par semaine, la suppression des points de regroupements et la fermeture de la déchetterie de Couture-sur-Loir.
Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois sur la REOM et le recouvrement de la redevance auprès des contribuables sur le budget principal sans modification de la convention prenant en charge le coût du personnel pour le recouvrement de la redevance et la prise en charge des impayés par la Communauté d'Agglomération..
- Nicole TINTAUD : le broyage de l'Etournière n'est pas réalisé. Le tracteur est en panne.
- Bernard POITOU : Plusieurs dossiers sont en cours
 - Aménagement des abords du Monument aux Morts de Tréhet. Un premier devis est arrivé. En attente du deuxième pour choix
 - Travaux côté jardin de l'école. Les entreprises GOULVENT et TABAREAU vont reprendre le chantier
 - Devis rideaux Salle Polyvalente : un devis est arrivé. Le fournisseur doit être contacté pour qu'il fournisse une documentation sur le type de rideaux
- Mickaël WAGEMANS : Les panneaux « Village étoilé » disposés à la sortie de la commune déléguée de Couture, sont également à la sortie de la caserne des pompiers et ils posent un problème de visibilité. Ils doivent être déplacés.
- Patrick LETOR :
 - Lors du conseil du 3 juin dernier, le Conseil avait demandé de rechercher une boîte de vitesse d'occasion pour le tracteur Renault. Impossible, matériel introuvable.
 - La tondeuse STIGA a été vendue
- René LACHASSAGNE : Cimetière de Couture. Le béton désactivé n'est toujours pas fait. Il faut relancer l'artisan.

Appel d'offre pour la boulangerie : Proposition de lancer l'appel d'offre et demander un retour des plis pour le 20 septembre 2022.

Le prochain conseil municipal est prévu le 30 septembre 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 7 juillet 2022 à 22h40.

Le Maire,
Philippe MERCIER